

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE MELLE

Séance
Du Lundi 17 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 17 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 13/04/2023

Nombre de présents : 9

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de votants : 11

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, GUERIN Pierre, BATAIS Marie-Annick, DELAHAYE Angéline, MARTIN Benoît, SIMON Alexandra, TALVA Nelly

Pouvoir de Mme LEBOUTEILLER Delphine pour Mme SIMON Alexandra

Pouvoir de Mme TYLEK Thérèse pour M. COSTIL Nicolas

Étaient absents excusés : LEBOUTEILLER Delphine, TYLEK Thérèse, GUERIN Dominique et Frédéric TENNEREL

Était absent : CHALOPIN Christophe

Ces formalités remplies, la séance est ouverte.

2023.04.48 Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023

Vu la réunion du conseil municipal en date du 3 avril 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de cette réunion aux conseillers municipaux présents lors de cette séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**, DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.

2023.04.49 Réalisation d'un emprunt pour les travaux de la rue du Calvaire

Annule et remplace la délibération n°2023.03.40

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif communal du 14 mars 2023 modifié le 3 avril 2023,

Considérant que par sa délibération n° **2023.02.19**, le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à l'opération de réhabilitation de deux logements rue du Calvaire.

. Le crédit total de ce projet est de :	411 451.94 € HT
. Le montant total des subventions obtenues est de :	241 451.94 €
. L'autofinancement est de	0.00 €
. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de :	170 000.00 €

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Après avis favorable de la commission des finances en date du lundi 27 février 2023,

Après avoir transmis le plan de financement de la rue du Calvaire à l'ensemble du Conseil en date du 13 avril 2023,

Après les échanges entre la Banque des Territoires et Monsieur le Maire,

Il est proposé la souscription d'un emprunt de **170 000.00 €** pour une durée de **25 ans** à un **taux d'intérêt : livret A + 0.6 %** auprès de la **Banque des Territoires**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide :

Article 1 : d'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Article 2 : d'autoriser le maire à souscrire un emprunt auprès de la Banque des Territoires, pour un montant de **170 000.00 €** à compter du 20 avril 2023.

Article 3 : d'inscrire l'emprunt en recettes d'investissement au BP 2023

Article 4 : d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

2023.04.50 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a signé les devis suivants :

- **4 960,00 € HT** auprès de **l'entreprise JARDIN Patrick** pour le débroussaillage des voies communales et le dégagement des carrefours
- **5 216.72 € HT** auprès de **l'entreprise BOUVET** pour la réfection de la salle de bains du logement loué par Mme BRANGER

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Séance levée à 20h12

**Le Maire,
Olivier POSTE**



**La secrétaire de séance,
Benoît MARTIN**